



L'INTERNAT

ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Le collège fournit :

- lit (90 de large), matelas
- armoire personnelle
- un casier scolaire

Les pensionnaires doivent fournir :

- draps, couverture ou couette
- oreiller et /ou traversin
- **alèse** (obligatoire)
- trousse et linge de toilette
- des pantoufles silencieuses sont obligatoires et serviront uniquement pour le dortoir
- tous les vêtements doivent être marqués impérativement au NOM et PRENOM de l'enfant
- un cadenas à **clés** pour l'armoire personnelle du dortoir (un double est conservé au bureau de la vie scolaire)
- un cadenas à **clés** pour le casier scolaire

CONSIGNES PARTICULIÈRES :

- L'ensemble du linge personnel (vêtement, toilette, ...) sera remporté chaque fin de semaine pour nettoyage.
- **Pharmacie** : le responsable de la vie scolaire centralise l'ensemble des médicaments et les délivre selon l'ordonnance du médecin remise par la famille.
- **Sont strictement interdits** : les consoles de jeux vidéo, cigarettes, cigarettes électroniques, briquets et autres objets représentant un danger moral ou physique (cf règlement intérieur).
- **L'utilisation du téléphone portable** est exceptionnellement autorisée entre 19h30 et 20h, après l'accord de l'éducateur.

✦ Tout téléphone portable utilisé ou allumé en dehors de ce seul créneau horaire ainsi que tout objet illicite seront conservés au secrétariat du collège jusqu'à leur remise en main propre au parent responsable (cf règlement intérieur).

ORGANISATION DE L'INTERNAT :

Un goûter est distribué à 17h15

Les repas sont servis le matin à 7h30, le midi à 12h30 et le soir à 19h00

Deux heures quarante cinq d'étude encadrées de 17h15 à 19h00 et de 20h00 à 21h00

Le lever est fixé à 7h00

La montée au dortoir a lieu à 21h00 avec extinction des feux à 21h30.

Les éducateurs interviennent auprès des jeunes avec un accompagnement pédagogique, une prise en charge éducative des élèves et un suivi du travail scolaire.